Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_04-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 22

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 10

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Stéphanie MINGANT a donné pouvoir à Christophe COUIC
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_04-DE

4. FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

Lors de sa séance du 1er décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat avec Quimperlé Communauté, relative au fonctionnement de la Maison France Services, portant notamment sur le financement des charges locatives des parties communes de l'établissement.

Cette convention a été actualisée par deux avenants.

Au 1er janvier 2026, suite à la modification des statuts de l'EPCI, la gestion de la structure Maison France Services devient communautaire.

Il convient en conséquence de modifier les dispositions initiales

Il est proposé une nouvelle convention qui a pour objet d'actualiser les modalités de fonctionnement de la Maison France Services et les dispositions financières relative à la gestion locative des espaces communs proposés. Cette convention annule et se substitue à la précédente convention du 21 janvier 2022.

La présente convention prévoit en particulier les modalités de prise en charge des frais d'entretien de la structure « MFS » qui occupe 148 m^2 de la surface totale du bâtiment public, propriété de la Ville de Quimperlé.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)